



**FICHE DE PRE-INSCRIPTION FORMATION
CENTRE DES ARTS DU RECIT
2020/2021**

Choix de la formation :

Dates : du au

▶ **Nom et prénom :**

▶ **Profession :**

▶ **Structure :**

▶ **Adresse :**

▶ **Courriel :**

▶ **Tel :**

● **Quelles sont vos attentes /objectifs par rapport à cette formation ?**

● **Avez-vous déjà participé à des formations avec des conteurs ? Si oui, lesquelles ? Avec qui ?**

● **Quels types de répertoire, travaillez-vous ?**

Cette formation est prise en charge par mon employeur (ou une autre structure) :

oui, je joins une attestation de prise en charge et j'indique les coordonnées de l'employeur ou de la structure (ainsi que le nom, tél. et courriel de la personne à contacter) :

.....

non, je joins **2 chèques** :

- un chèque d'arrhes de 50% du coût global de la formation, encaissé **avant** la formation
- un second chèque de 50 % du coût total, encaissé à la suite de la formation

Dans les deux cas, merci de nous faire parvenir **un chèque de 12 €** à part, pour votre adhésion 2020, en même temps que votre bulletin de pré-inscription.

Je souhaite m'inscrire à la lettre d'information du Centre des Arts du Récit : oui non

Date et signature :

LES MODALITES D'INSCRIPTION

Toutes nos formations peuvent entrer dans le cadre de la formation professionnelle.

Le Centre est agréé comme organisme de formation.

INFOS UTILES FORMATION PROFESSIONNELLE

N° SIREN : 391775038 - N° Déclaration : 82380167138

Dénomination : Les Arts du Récit en Isère

Adresse : 40 rue du Docteur Lamaze, 38400 Saint-Martin-d'Hères



Un stage, pour un groupe de 12 participants maximum, dure 2 jours soit 14h de formation ou 5 jours soit 35h. Les horaires sont de 9h à 17h.

L'adhésion à l'association « Les Arts du Récit en Isère » est nécessaire (12 €) pour s'inscrire à l'une de nos formations. Elle vous permet de soutenir l'association et de bénéficier de tarifs réduits pour les spectacles dans l'année et le Festival des Arts du Récit au mois de Mai organisés par le Centre des Arts du Récit.

- Si votre formation est prise en charge par un organisme, joindre une attestation de votre employeur, de l'AFDAS ou d'une autre structure. Dans ce cas, une facture sera remise à l'issue du stage.

- Dans le cas d'une inscription à titre individuel, joindre un chèque d'arrhes de 50% du coût global.

Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles et sont confirmées par mail, dans lequel sont également précisés les détails pratiques, tels que le lieu...En cas de désistement, un mois avant le début du stage, les arrhes sont remboursées. Si ce délai n'est pas respecté, le Centre conservera cette somme. Le Centre se réserve le droit d'annuler un des stages, s'il n'y a pas suffisamment d'inscrits (dans ce cas, les arrhes sont également remboursées).

Les tarifs comprennent les frais pédagogiques.

Restent à la charge des stagiaires, les repas et l'hébergement.